

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 22 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre

Excusée : VAN DER GIJP Magdalena

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du Jour : 1. Renouvellement de la CCID – Commission communale des impôts directs 2. Election des membres de la CAO – Commission d'appel d'offres 3. Représentation de la commune en qualité de vendeur dans les actes administratifs de la commune 4. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{er} classe suite à l'avancement du personnel 5. Suppression poste de rédacteur principal 2^{eme} classe 6. Questions diverses

La séance débute à 18h30.

1. Renouvellement de la CCID

Cette commission, présidée de droit par le Maire, examine les modifications des habitations, zones boisées etc ayant des répercussions sur l'imposition foncière. Cette commission n'est pas uniquement à charge pour une augmentation de l'imposition mais peut agir en faveur d'une taxation minorée. Elle constate également les modifications qui n'auraient pas été signalées auprès des services de l'Etat (piscine, modification de toiture...) dans un esprit de justice et d'équité. La commission définit la tarification de l'imposition sur une base proposée par les impôts en fonction de la situation sur le terrain. Cette commission est sollicitée une fois par an après une inspection des impôts sur le secteur. Une liste de 24 contribuables est proposée par le conseil municipal. Sur cette liste, 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) seront retenues par la DGFIP de manière impérative pour faire partie de la commission.

2. Election des membres de la CAO

La Commission d'Appel d'Offres, président par le Maire, est composée de 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants) en charge d'examiner les propositions des entreprises pour l'attribution des marchés publics. Le conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas procéder au scrutin secret et compte-tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L2121-21 du CGCT. Sont élus dans cette commission : Titulaires : Bernard LABORIE, Audrey Nys, Jean-Pierre Durand. Suppléants : Frédéric Leymarie, Damien Pouya Motasham Ansary, Jean-Pierre Vogel. Il est toutefois décidé que titulaires et suppléants seraient convoqués pour chaque commission.

3. Représentation de la commune en qualité de vendeur dans les actes administratifs de la commune

Dans les actes de vente avec la Mairie, un acte administratif (et non notarié) est établi, le maire, faisant fonction de notaire, ne peut donc être signataire de l'acte en tant que vendeur. La mairie est donc représentée par un autre conseiller, souvent le 1^{er} adjoint. Les deux premiers actes concernés sont la création de la servitude à La Béchadie et le don de terrains à la Mairie (Coderchou et Côtes de Bâtissou). Dans ce dernier cas, le cédant (Guy Bouchaud) sera représenté par Jean-Pierre Durand.

L'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité des présents de désigner Audrey NYS en tant que signataire des actes administratifs.

4. Création d'un poste de rédacteur principal 1^{er} classe

Les avancements et promotions du personnel communal sont de la décision du Maire uniquement, mais la création des postes correspondants est du ressort du conseil municipal. Dans le cas d'agent intercommunal, c'est la commune « employeur principal » qui gère la carrière de cet agent. La carrière de Mme Christelle Provost, un agent intercommunal, dépend donc de son employeur principal, qui est la commune de CONCEZE (23 heures). REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} classe depuis le 1^{er} septembre 2015, elle a été proposée à une promotion au grade supérieur soit REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} classe, dernier grade de la catégorie B. Son dossier de promotion a été validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la FPT de la Corrèze en mars 2020 et elle sera nommée REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE le 1^{er} septembre 2020 à Concéze. La commune de St Mesmin doit donc suivre cette promotion et créer le poste correspondant pour le 1^{er} septembre 2020.

Le CM accorde cette création de poste à l'unanimité des présents.

5. Suppression poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

En conséquence du point précédent, le poste précédent est supprimé.

6. Désignation de Délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé. Ajouté exceptionnellement à l'ordre du jour, le CM désigne à l'unanimité des présents Annick Jacquet pour représenter la commune à ces réunions utiles pour l'action sociale auprès des employés communaux. Un représentant du personnel est également présent lors de ces réunions se déroulant une fois par an.

7. Questions diverses

Présence aux différentes réunions : La nouvelle équipe municipale depuis sa mise en place a été conviée à plusieurs réunions à la communauté de commune et dans les différents syndicats. Guy Bouchaud a notamment été élu vice-président en charge du Tourisme pour le Communauté de Communes. La première réunion de mise en place a eu lieu pour le SIAVSA. La Mairie va se positionner pour l'implantation d'abribus sur la Commune. Le Syndicat de l'école de Payzac-Savignac a exceptionnellement convié des représentants de Saint-Cyr et de Saint-Mesmin à sa réunion post-confinement. Nous y serons sûrement conviés à l'avenir, dans la mesure où Saint-Mesmin est la 3^{ème} commune en nombre d'enfants après Payzac et Savignac. La Mairie a également été représentée lors d'une inauguration officielle à Excideuil (plaque hommage au Dr Bedin). La Commune a également accueilli une messe exceptionnelle dans notre église ce mercredi 22 juillet.

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) se réunit jeudi 23 juillet pour, entre autres, élire son nouveau bureau et mettre en place sa commission d'appel d'offres. Le SIAS (Syndicat Intercommunal d'Aide Sociale) se réunit lundi 27 juillet. Guy Bouchaud souhaite se porter candidat à la vice-présidence. La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu jeudi 23 juillet, avec pour ordre du jour la désignation des différents représentants de la Communauté de communes dans les instances dont elle est membre : Périgord Numérique, CA de l'OT du Grand Périgueux, SMCTOM, SCOT du Périgord Vert, Pays du Périgord Vert etc. Guy Bouchaud se portera candidat à certains de ces postes et en informe le CM.

Désignation des délégués communautaires : nouvelles commissions. Suite aux élections municipales et à la mise en place du nouveau conseil communautaire, de nouvelles commissions communautaires ont été mises en place. Il convient d'établir la liste de nos représentants, titulaires et suppléants. Le Maire et son adjointe informent le CM des nouveaux Vice-Présidents de la CdC :

1. Administration Générale : Jean-Michel Quéméré – Maire de Mayac 2. Transition énergétique/Développement durable : Christelle Pourcel – Maire de Brouchaud 3. Assainissement : Alain Meyzie – Maire de Sarlande 4. Urbanisme/Mobilités (PLUi) : Corinne Ducrocq – Maire de Coulaures 5. Aménagement de l'espace/Voirie : Jean-Pierre Valentin - Maire de Saint-Germain-des-Prés 6. Politique de l'Habitat : Marie-Laure Lacoste – Maire d'Excideuil 7. Développement économique : Alain Pouquet – Adjoint à Lanouaille 8. Politiques contractuelles : Karine Germain – Adjointe à Cubjac-Auvézère-Val d'Ans 9. Politique Culturelle : Pierre Thibaud – Adjoint à Payzac 10. Action Sociale : Pierre Simon - Conseiller à Cubjac-Auvézère-Val d'Ans 11. Tourisme : Guy Bouchaud – Maire de Saint-Mesmin 12. Enfance/Jeunesse : Eric Villemaine – Maire de Saint-Médard d'Excideuil

Commissions	Titulaire	Suppléant
Conseil Communautaire et CLECT	Guy Bouchaud	Audrey Nys
1. Communication	Guy Bouchaud	Audrey Nys
2. Transition énergétique/Développement durable	Bernard Laborie	Damien Mohtasham-Ansary
3. Assainissement	Jean-Pierre Durand	Michel Nouhaud
4. Urbanisme/Mobilités (PLUi)	Guy Bouchaud	Bernard Laborie
5. Aménagement de l'espace/Voirie	Jean-Pierre Durand	Frédéric Leymarie
6. Politique de l'Habitat	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
7. Développement économique	Audrey Nys	Damien Mohtasham-Ansary
8. Politique Culturelle	Annick Jacquet	Magdalena Van der Gijp
9. Action Sociale	Annick Jacquet	Erika Quemeneur
10. Tourisme	Guy Bouchaud	Jean-Pierre Vogel
11. Enfance/Jeunesse	Damien Mohtasham-Ansary-	Erika Quemeneur

Déficit de pompiers volontaires, en particulier des femmes. Les membres de l'équipe sont invités à diffuser l'information dans la commune. Le SDIS et son fonctionnement seront présentés lors d'un CM d'ici la fin de l'année. Cette présentation pourra être relayée en vidéo par email auprès des habitants de Saint-Mesmin.

Règlementation COVID-19 : L'évolution de la situation sanitaire a induit une nouvelle réglementation. Une déclaration à la Préfecture doit être effectuée pour les regroupements de plus de 10 personnes dans les lieux publics clos. Sur la commune, cela aura surtout un impact sur les rassemblements de chasse, étant donné que peu de manifestations sont prévues dans les prochains mois. Un affichage sera mis en place dans les lieux concernés.

Nouvelle réglementation des ACCA : Suite à une information recueillie par le Maire directement à la Préfecture, une AG doit être faite avant le 31 décembre 2020 regroupant tous les membres de l'AG (tous les propriétaires de terrains et les chasseurs) pour élire un nouveau CA de 3, 6 ou 9 membres élus pour 3 ou 6 ans. Faute d'AG, l'ACCA pourrait être dissoute.

Rappel sur le débardage des bois : Rappel de la réglementation d'interdiction de débardage de bois pendant l'hiver (31 octobre au 31 mars). Suite au constat de dégradation sur nos chemins à cause de débardages de bois, la mairie souhaite rappeler la responsabilité des propriétaires des terrains en cas de litige. La procédure réglementaire implique d'établir un état des lieux avant et après débardage pour constater les éventuels dégâts engendrés par les prestataires forestiers. Cette démarche est souvent éludée par les propriétaires avec consentement municipal, sur un principe de confiance mutuelle et de réparation amiable. La mairie n'engagera cependant aucun frais pour élargir ou entretenir des chemins qui ne bénéficient qu'à certains propriétaires forestiers et dégradés par leurs prestataires de débardage. Faute de bonne foi et de sens civique dans ce genre de cas, la municipalité devra faire appliquer la réglementation de manière plus contraignante. L'exploitation forestière est régie par des lois que nous nous devons de faire appliquer et nous souhaitons que les habitants collaborent avec la municipalité du mieux qu'ils le peuvent pour les faire respecter par les prestataires extérieurs.

Projet du Conseil Général sur la Colline des Ages : Le 2 juillet, Guy Bouchaud et Audrey NYS ont reçu en mairie des représentants du Conseil Général et du Conservatoire Régional des Espaces Naturels souhaitant relancer un projet envisagé de longue date sur la préservation et la valorisation des espaces naturels sur la colline des Ages. La première étape consistera à contacter les propriétaires des parcelles de crête et à les sensibiliser sur la dégradation faute d'entretien des espaces (fougères et bouleaux) nuisant à la présence des quatre types de bruyère présentes sur le site et contribuant au caractère remarquable du site. La commune suivra le dossier et pourra être intermédiaire auprès des habitants pour soutenir ce projet. Après les gorges, le site de la colline des Ages pourrait être un second point d'intérêt touristique à valoriser sur la commune.

Cambriolages à répétition sur Saint Mesmin : De nombreux cambriolages ont été effectués sur notre commune ces derniers jours. Un mail de la gendarmerie nous invite à la vigilance. Celui-ci a été relayé auprès des habitants dont nous avons les courriels via communication@saint-mesmin.fr.

Point sur le Pylône 4G : L'emplacement choisi par PériGord numérique est au Grand Clos sous réserve de test de fonctionnement. L'annonce officielle ne se fera qu'après ces tests, mais le propriétaire du terrain est d'ores et déjà prévenu et favorable à la location de son terrain si les tests sont positifs. Un pylône de 30m, normalement peu visible car entouré de hauts arbres, y sera installé sous une échéance de 18 à 36 mois. La réunion de travail a été l'occasion de demander une amélioration générale de la 4G sur la commune, notamment avec l'amélioration de l'antenne de Chaillac, normalement dans des délais assez brefs.

Travaux du pont du Moulin : Les travaux de réfection du pont (tablier et route) ont débuté le 20 juillet et sont prévus jusqu'au 19 septembre mais nous espérons que ce délai soit raccourci à la mi-août. Cette période pour les travaux est peu propice à notre saison touristique mais s'agissant d'une route départementale, la mairie n'a pas eu voix au chapitre.

Stationnement touristique gênant dans le bourg : Suite à la plainte des riverains, nous avons mis en place une signalétique provisoire pour inciter les touristes à stationner au verger de l'avenir plutôt que dans le bourg. Des tables et un fleurissement ont été mis en place pour rendre cet espace plus accueillant. Une réflexion pour un aménagement plus pérenne est à envisager pour les prochaines saisons touristiques.

Concours des sentiers fleuris : La mairie a candidaté pour le concours avec une possibilité d'assistance des organisateurs pour nous guider dans la démarche. L'idée est de valoriser nos chemins de randonnée autour des passerelles et de profiter d'une communication dans leur réseau.

Etangs des Forges : La Police de l'eau reste indécise sur la préservation ou non de l'étang. Il reste un délai d'1 mois pour statuer sur l'autorisation de la construction ou non de la digue. En cas de refus, il faudra refaire un projet pour un pont, ce qui prendra encore du temps.

GAEC Mayoulet : Le tribunal a statué sur la bonne et due forme du permis de construire accordé par le Maire. L'accord du permis délivré par le Maire reste valable, l'association aurait donc décidé de se retourner vers les services de l'Etat.

Electricité : Le Maire a constaté l'installation de boîtiers blancs sur les transformateurs électriques. Cette installation est annonciatrice de l'arrivée des compteurs Linky sur notre secteur. Ces boîtiers servent à localiser automatiquement les dysfonctionnements sur les lignes.

Informations transmises par les différents conseillers : L'Aïga Trail se tiendra normalement le 9 janvier 2021 sauf contexte sanitaire négatif. Un travail est en cours par la municipalité pour une meilleure information sur nos sentiers de randonnées (cartographie et balisage). Un travail est en cours autour de la digitalisation du fonctionnement municipal (adresses email, base de données, etc) et de la digitalisation touristique (identification des lieux d'intérêt sur Google Maps). Suite à la rénovation de la Croix Blanche par Jean-Pierre Durand, félicité par le Maire de Savignac-Lédrier, celle-ci sera inaugurée le samedi 5 septembre. L'ensemble du CM est convié.

La séance se termine à 22h30.